

## Une loi pour relancer les investissements dans le secteur

Les sénateurs ont adopté, le 13 avril 2026, une proposition de loi visant à relancer les investissements dans le secteur de l'hydroélectricité.

C'est une étape importante qui a été franchie. Le 13 avril 2026, le Sénat a adopté la proposition de loi visant à relancer les investissements dans le secteur de l'hydroélectricité. Un secteur qui se trouve dans une situation de blocage. « Il y a un contentieux entre l'Europe et le gouvernement français qui date de plus de dix ans, depuis le traité qui libéralise les prix de l'énergie », rappelle Jean-Jacques Michau, le sénateur de l'Ariège et co-rapporteur de ce texte.

Ce contentieux a entraîné un « gel des investissements ». De nombreux sites n'ont donc pas été modernisés et ce texte a pour objectif de « sortir de cette impasse ». Il comprend un



**Le barrage de Soulcem. Photo d'illustration./**  
DDM

passage du régime de concession au régime d'autorisation pour les installations de plus de 4 500 kW. En somme, cela protège davantage les exploitants, notamment EDF, qui gère près de 80 % de la puissance hydroélectrique installée en France, et « permet d'éviter une mise en concurrence généralisée et toute privatisation des barrages », d'après Jean-Jacques

Michau.

### «Je suis optimiste»

Pour le sénateur de l'Ariège, l'hydroélectricité représente un « atout majeur », soit « plus de 13 % de notre production d'électricité et présente des caractéristiques essentielles : elle est décarbonée, renouvelable et pilotable, notamment grâce aux stations de transfert d'énergie par pompage (STEP), qui permettent de stocker l'énergie et d'équilibrer le réseau électrique ».

Un sujet qui touche aussi l'Ariège, possédant également de grands barrages ayant « besoin de gros investissements » pour une meilleure production. « Maintenant, il faut qu'on se mette d'accord entre députés et sénateurs, le 2 juin, pour que ce soit une loi qui convienne à tout le monde. Je suis optimiste, appuie Jean-Jacques Michau. Il faut convaincre l'Europe de laisser à EDF la gestion des grands barrages ». Le changement de régime serait prévu pour 2029.

**Nicolas Calvet**